



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. BOULAY, Maire.

Présents: M. BOULAY, M. BRAULT, Mme MOREAU Marie-Françoise M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, M. GAUDREE, M. FRICOT, M. GANDON, Mme GAUTIER, M GERBOUIN, M. GUITER, Mme JOHAN, M. JOUET, Mme LESAGE, Mme MOREAU Vanessa, M. POULAIN, Mme ROSSIGNOL, Mme SUREAU, Mme TAUNAI, Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme JARDIN a donné pouvoir à M BOULAY. Mme MEZIERE a donné pouvoir à M BOULAY. M. HULOT a donné pouvoir à Mme TAUNAI

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Jacques COUSIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur BOULAY prend la parole : « Avant de débiter ce nouveau conseil municipal je souhaiterais avoir une pensée pour Michel Cottereau maire de Val du Maine brutalement décédé le 04 décembre dernier. C'est un homme que je côtoie depuis une quarantaine d'années et qui s'est engagé depuis longtemps dans la vie municipale et communautaire. Il fait partie de ceux qui ont construit la communauté de communes et le regroupement des communes de Ballée et d'Epineux le Seguin. Il était très investi dans sa mission d'élu, qu'il prenait à cœur. Je désire qu'on lui rende hommage, ce soir, en observant une minute de silence. »

Madame TAUNAI souhaite que le conseil municipal soit un lieu d'échanges et que chacun puisse s'exprimer. Madame JOHAN précise que les échanges doivent être constructifs et dans l'intérêt de Meslay d'aujourd'hui et Meslay de demain.

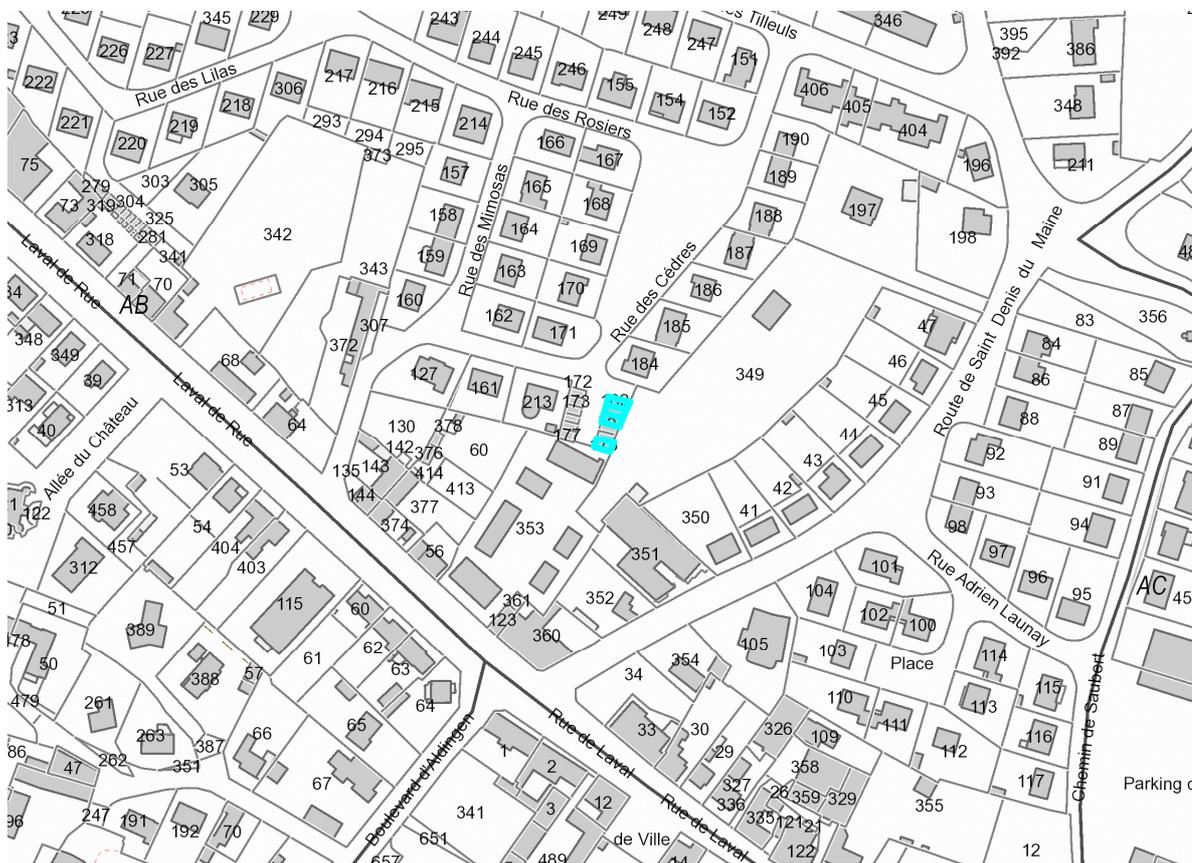
Approbation du PV de Conseil Municipal du 26 novembre 2020 : Madame Maryse TAUNAI ne valide pas le procès-verbal du 26 novembre 2020 en raison de la non-retranscription des éléments portés à la connaissance du Conseil Municipal ayant un impact sur l'information du public. M. BOULAY s'engage à reprendre le compte rendu de cette commission pour prendre en compte ces remarques. Le procès-verbal est validé, 22 pour, 1 contre.

Validation des ajouts à l'ordre du jour :

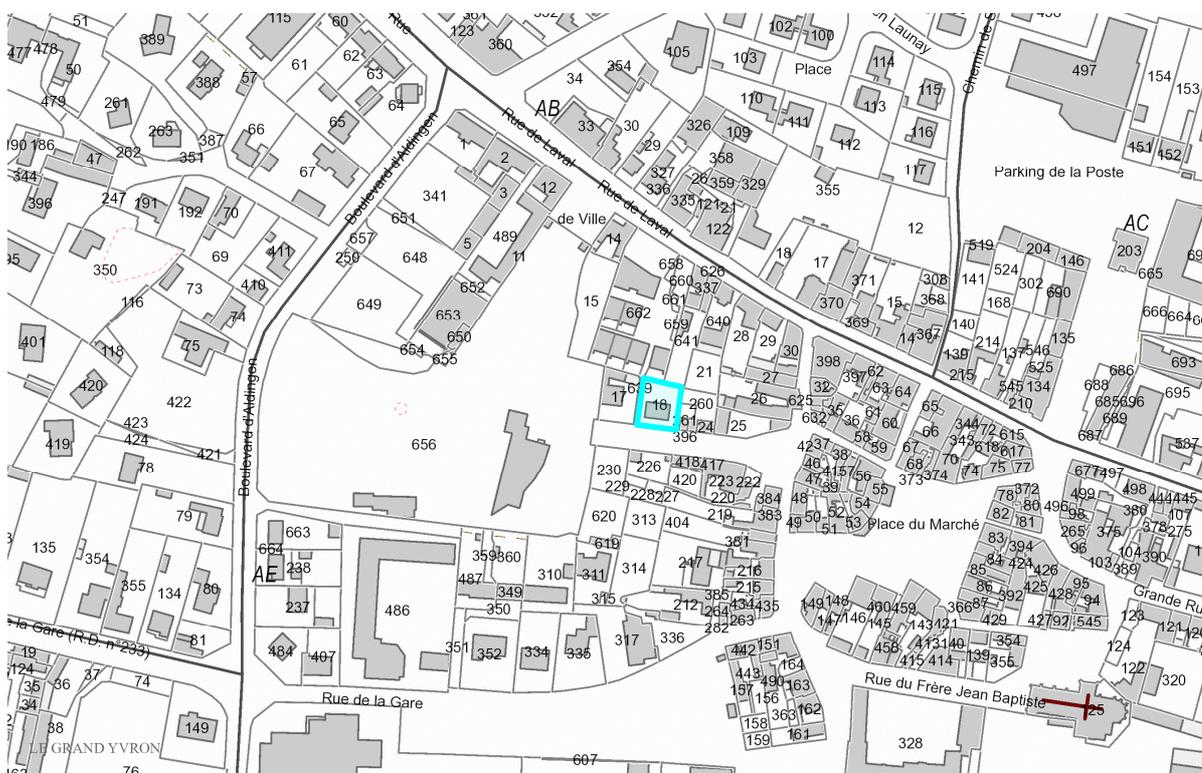
- **Décision modificative n°4 budget de la Commune**
- **Demande de subvention DETR 2021**
- **Compte rendu conseil d'école Cassin du 1^{er} décembre 2020**
- **Compte rendu conseil d'école Fratellini du 3 décembre 2020**
- **Autorisation à lancer une consultation : travaux toiture pôle enfance**

DECISIONS DU MAIRE

N°2020-67 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, rue des Cèdres, cadastrée section AB n°178-181-182-183.

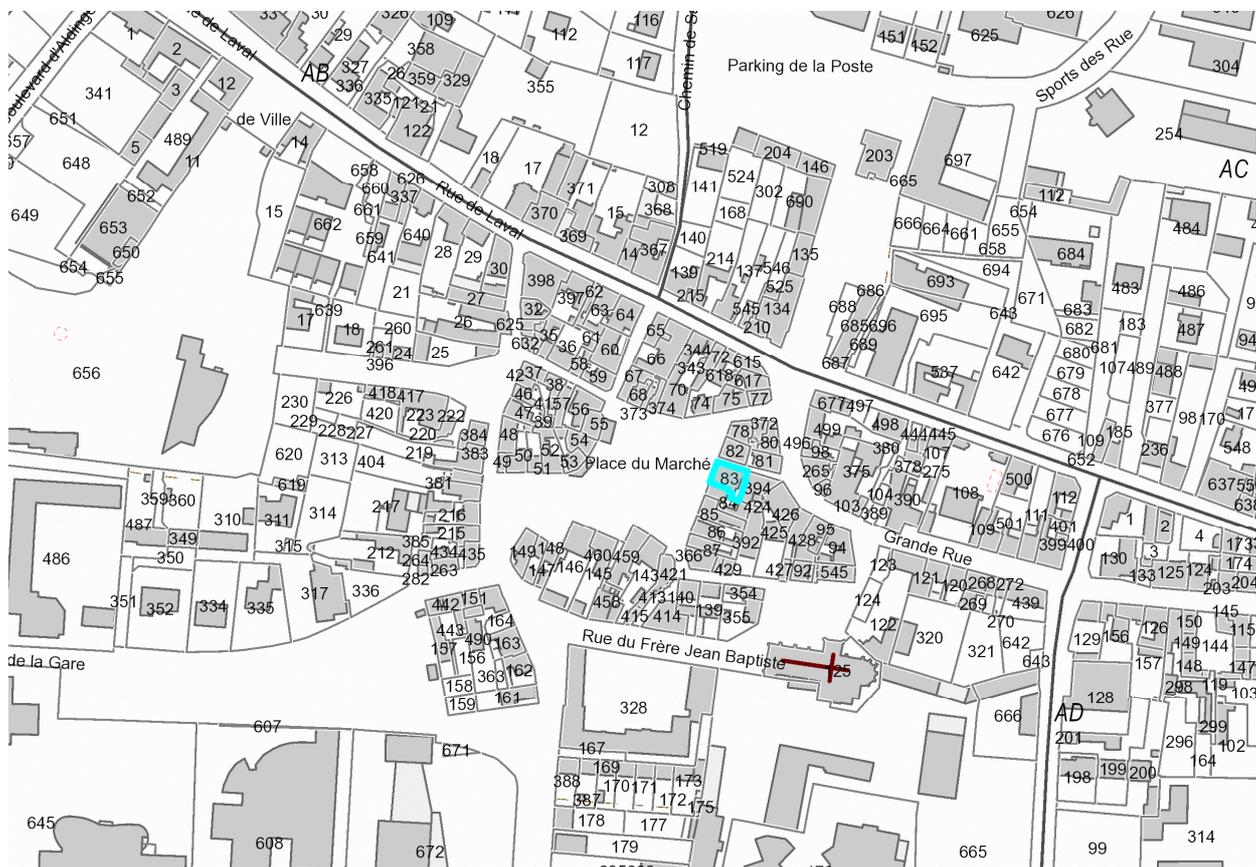


N°2020-68 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, avenue de l'Hôtel de Ville, n°6, cadastrée section AE n°18.



N°2020-69 : A compter du 11 décembre 2020, la commune de Meslay-du-Maine va louer un garage (n°6) sis rue de la Gare à Monsieur Frédéric HOUDU, demeurant 15 avenue de Sablé 53170 MESLAY-DU-MAINE pour un loyer mensuel de 42.00 € indexé suivant l'indice de référence des loyers (indice de référence 3^{ème} trimestre 2020 : 130.59).

N°2020-70 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, place du Marché, n°5 et rue du Tourniquet n°3, cadastrée section AE n°83.



N°2020-71 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE accepte le devis de l'entreprise EMERAUDE DEPOLLUTION de Laval (53) concernant le désamiantage de l'ancien bâtiment MMA sis place de la Poste d'un montant de 19 600 € HT.

PROMOTION ET ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission Promotion et Attractivité de la Commune du 30 novembre 2020

Etaient présents : Marylène LESAGE, Aurélie MEZIERE, Anne-Flore JOHAN, Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Françoise MOREAU

Absent : Frédéric JOUET

- **Création page FACEBOOK**

- Une réunion de travail s'est tenue avec Catherine CAUCHOIS (personne ressource), Arnaud HOUDAYER, Justine (alternante), Marylène LESAGE et Françoise MOREAU. L'objectif était de partager l'expérience d'Arnaud avec la CCPMG qui peut nous aider à bien cadrer cette création afin d'éviter les débordements.
Nous avons conclu sur la nécessité de créer une charte de bonne conduite (portant sur ce qui peut ou non être publié sur la page...) et une charte éditoriale (portant sur le nombre de 'post', les intervenants pour les publications...)
- Marylène a beaucoup étudié ce qui se fait sur d'autres pages communales et propose un modèle de charte de bonne conduite. Anne-Flore demande si il y a un référent "RGPD" (Règlement Général pour la Protection des Données) au sein de la mairie (obligatoire en entreprise). *Solène CHAUVEAU, Secrétaire Générale, est la référente RGPD pour la commune.* Elle propose également de nous envoyer les textes liés aux délits d'utilisation des ressources informatiques. Nous modifierons le projet de charte en intégrant ces données.

- En ce qui concerne la charte éditoriale, elle est avant tout interne. Nous proposons de nous engager sur 2 'posts' par semaine au minimum, de mettre en place des rubriques de posts régulières qui seraient publiées en roulement sur 4 semaines :
 - Une rubrique Histoire -> FM va contacter André BOURDAIS afin de voir dans quelle mesure Histoire et Mémoire peut intégrer ce projet
 - Une rubrique sur "les coulisses" de la mairie -> procédure pour une demande de CNI, travail des espaces verts...
 - Une rubrique sur l'Espace Meslinois (centre social, multi...) qui pourrait être un simple renvoi sur leur page FB qui est active. Il est nécessaire de souligner que les posts doivent comporter un minimum de texte et surtout des photos
 - Une rubrique "Enigme" proposant la photo d'un élément architectural ou autre à reconnaître dans Meslay
 - Une vidéo présentant les vœux du Maire et du Conseil pourra être intégrée pour le lancement de la page prévu début janvier
 - Une nouvelle rencontre est prévue avec Arnaud HOUDAYER afin qu'il nous forme sur cette utilisation de FB
- **Carte de vœux**
 - 3 devis ont été demandés et 7Imaginable (de Meslay) est le moins disant. Ce devis porte sur l'impression de 1800 cartes et enveloppes. Afin de rationaliser la distribution, il est proposé d'inclure la carte de vœux dans la distribution du bulletin par les conseillers. Cette distribution sera effectuée entre le 18 et le 24 décembre. Un planning des circuits sera proposé. Cette organisation impose d'avancer la conception et impression de la carte qui, à l'origine, devait plutôt être faite début janvier, mais cela nous semble plus judicieux afin de ne pas multiplier les distributions par les conseillers. Après consultation de 7Imaginable, les délais seraient tenus.
 - Le visuel de la carte sera réalisé par Arnaud. Le thème de l'arbre est privilégié (tendance, environnement, transmission...) avec des couleurs festives. Des mots (santé, Joie, Bonheur, Solidarité, Amour, Amitié... pourraient remplacer les feuilles de l'arbre.
 - Un texte possible est proposé

***Le Maire, Christian BOULAY et l'Equipe Municipale
vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021***
 - **Distribution bulletin et carte de vœux** le tableau utilisé précédemment va être revu et actualisé en rajoutant la zone économique. Il sera envoyé à tous les conseillers pour inscription avant le prochain Conseil du 17 afin de préparer les cartons.

Prochaine réunion le mercredi 9 décembre à 18h en mairie avec ML LAUMAILLE, Directrice de projet chez Mediapilote qui nous présentera le zoning du futur site Internet.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

Compte rendu de la commission Promotion et Attractivité de la Commune du 7 décembre 2020

Présents : Christian BOULAY – Marie-Françoise MOREAU – Huguette GAUTIER - Marylène LESAGE – Didier FOURMI, agent des services techniques et placier– Julie GAUTEUL, assistante du Directeur des Services Techniques– Fabrice CHAUVIERE, commerçant – Christophe MELLIER, commerçant – Jessica LEVEQUE, commerçante

Mise en place d'un règlement de marché

Le Maire de la Commune de MESLAY-DU-MAINE,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°59-1070 du 10 septembre 1959,
Vu le règlement sanitaire départemental du 10 janvier 1980, notamment les articles 125,126 et 127,
Vu l'arrêté ministériel du 9 mai 1995, réglementant l'hygiène des aliments directement au consommateur,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'ordre, l'approvisionnement et le bon fonctionnement des marchés,

ARRÊTE

Article 1

Le fonctionnement du marché de Meslay-du-Maine est soumis au contrôle d'une commission à compter du 1er janvier 2021.

Article 2

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions d'occupation du domaine public, sur le territoire de la commune de Meslay du Maine, en ce qui concerne le marché de détail se tenant en plein air.

Article 3

Ce marché se tient le vendredi matin de 8h45 à 12h30.

Article 4

Le marché est ouvert aux commerçants, artisans et producteurs, réservés à l'exposition et à la vente des produits de consommation, denrées et produits manufacturés.

Article 5

L'attribution des places relève de la compétence exclusive de l'administration municipale, conformément aux règles du présent règlement.

Article 6

L'autorisation d'occuper une place n'entraîne pas la jouissance exclusive de l'emplacement et n'a pour but que d'assurer une place fixe au titulaire.

La commune se réserve donc le droit de disposer à son profit, sans que le titulaire puisse prétendre à une indemnité quelconque, des places attribuées non occupées à l'heure d'ouverture du marché.

En conséquence, les marchands titulaires devront avoir pris possession des places qui leur sont réservées avant 8 h 45, faute de quoi elles seront à la libre disposition du service des droits de place.

Article 7

Les nouveaux commerçants devront faire une demande écrite à la mairie d'autorisation pour pouvoir s'installer et fournir tout document utile.

Les marchands de passage ne seront autorisés à vendre sur le marché qu'après avoir présenté toutes les pièces nécessaires à l'exercice de leur commerce.

Ils pourront être installés sur des emplacements d'abonnés ou non, restés inoccupés après 8h45, sans que le titulaire de la place puisse élever aucune réclamation ni prétendre à aucune indemnité.

Article 8

Droits de place

Les droits de place sont perçus sur les marchés conformément aux tarifs approuvés par le Conseil Municipal. Ils sont dus au moment même de la prise de possession des emplacements.

Article 9

Pour les non abonnés et les commerçants de passage, la perception des droits sera quotidienne et donnera lieu à la délivrance de tickets représentant exactement la somme à encaisser que l'employé chargé du recouvrement remet aux redevables au moment de l'encaissement.

Ces derniers doivent présenter ces pièces à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

Article 10

Police du marché

Les commerçants et producteurs doivent tenir leur place dans le plus grand état de propreté et s'abstenir de déposer les débris de toutes sortes dans les allées.

Ils doivent également se conformer aux prescriptions des articles 125, 126 et 127 du règlement sanitaire départemental.

Article 11

Défense absolue est faite aux commerçants de mettre en vente :

→ Des marchandises avariées, de mauvaise qualité ou impropres à la consommation,

→ Tous documents susceptibles de porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Article 12

Chaque abonné est tenu de respecter les limites qui lui ont été indiquées par courrier lors de l'attribution de l'emplacement, il en est de même pour les commerçants passagers qui auront reçu les indications par le placier.

Les allées sont limitées et réservées au passage du public et au service de sécurité.

Le non-respect de cette mesure peut entraîner, sur préavis, une interdiction momentanée de présence sur le marché.

Article 13

Le maire se réserve le droit d'exclure provisoirement ou définitivement des marchés, tout commerçant ou producteur qui commettrait des fautes graves, troublerait l'ordre public, causerait du désordre ou du scandale, contreviendrait aux dispositions du présent règlement, ne serait pas à jour du paiement des droits de place, causerait des dégradations aux places, chaussées, trottoirs, ou autres installations propriété de la commune ou ne déférerait pas aux injonctions des agents des droits de place.

Toute exclusion provisoire ou définitive ne donnera lieu à aucune indemnité au profit du commerçant évincé et les redevances payées d'avance resteront acquises à la commune.

Article 14

La ville décline toute responsabilité au sujet des vols qui peuvent être commis sur le marché.
Les commerçants demeurent entièrement responsables des dommages qu'ils peuvent causer à autrui et des dégradations faites au domaine public.

Article 15

Les commerçants seront tenus de supporter les travaux qui seraient exécutés sur les marchés, pour des motifs d'intérêt public ou pour le bon fonctionnement du marché.
Si par suite des travaux, ils se trouvent momentanément privés de leur emplacement, ils seront, dans toute la mesure du possible, pourvus d'une autre place, mais ils ne pourront, en aucun cas, prétendre à une indemnité quelconque.

Article 16

Tous les véhicules utilisés au transport des marchandises et matériel seront retirés du marché aussitôt après de déchargement, au plus tard à 9 heures.
Les véhicules ne pourront être ramenés sur les lieux du déballage (sauf cas de force majeure ou d'intempérie), que pour le chargement des marchandises en fin de marché.
La circulation de tout véhicule est strictement interdite de 8h45 à 12h30 pour raisons de sécurité.
De 6h à 13h45, la circulation et le stationnement de tout véhicule extérieur au marché sont strictement interdits.

Article 17

Madame la Secrétaire Générale, le Directeur des Services Techniques, la gendarmerie, Messieurs les Receveurs des droits de place, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 18

Le présent arrêté annule et remplace toute disposition antérieure.

Article 19

Le présent règlement sera remis à chaque commerçant non sédentaire à sa publication, chaque commerçant devant signer un registre municipal attestant de la réception de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le présent règlement et autorise le Maire à le signer.

D'autres points ont été abordés par rapport à l'organisation du marché.

Points évoqués	Actions en cours
Revoir le règlement	Mis à jour de la version 2 le 07/12/2020 par MFM
Revoir la fermeture circulation + stationnement	acté 6h30 - 13h45
Revoir l'arrêté municipal	Ar2020-T034

Se renseigner juridiquement sous quelle condition pouvons-nous refuser une demande de commerçant	Réponse le 07/12/2020 par SC : refus uniquement si le placier estime que nous n'avons plus de place
Interroger la gendarmerie sur les possibilités d'interventions en cas de stationnement gênant (PV ou fourrière)	
Interroger le SDIS sur la détermination de l'entrée d'accès secours du marché	
Tarifification	Maintien à 0,50 €/ml
Interrogation sur remplaçante de Monsieur FORTANIER (mis à jour administrative)	Vérification le 08/12/2020 par JG : documents bien en mairie
Arrêt de Fabienne GOBERT	La contacter pour demander son arrêt
Demande d'un plan du marché afin de revoir l'organisation (alimentaire- manufacturé)	
Refaire le point entre les abonnés, non abonnés, passagers	
Evocation de gêne des poteaux (perte de place)	A revoir dans le budget 2021 pour modifier en poteau démontable
Evocation des problèmes de livraison à la maison de la presse et chez PROXI	Contacteur les commerçants afin de modifier les horaires de livraison des transporteurs ou bien de revoir le moyen de transport
Les nouveaux arrivants	Communiquer aux commerçants de la commission pour avis de fiabilité
Evocation d'aérer le Carrefour du Centre	A voir le moyen de communication à mettre en place pour avertir du marché
Réunion commission	Proposition de 2 fois dans l'année

Madame ROSSIGNOL s'interroge sur le fait qu'auparavant le marché avait lieu place du Marché et Place de la Poste, pour quelle raison n'est-ce plus le cas ?

Monsieur BOULAY précise que suite aux travaux de l'Esplanade des Grands Jardins, le marché ne pouvait plus avoir lieu place de la Poste. Malheureusement depuis le nombre de commerçants a diminué et le marché n'est présent que sur la Place du Marché et le Carrefour du Centre.

Monsieur BRAULT, ajoute, que suite au plan Vigipirate, il serait difficile de mettre en sécurité cette place.

Compte rendu de la commission Promotion et Attractivité de la Commune du 9 décembre 2020

Etaient présents : Marylène LESAGE, Aurélie MEZIERE, Anne-Flore JOHAN, Frédéric JOUET, Huguette GAUTIER, Véronique JARDIN, M Françoise MOREAU

Marie-Laure LAUMAILLE, Directrice clientèle pour MEDIAPILOTE est venue nous présenter l'arborescence et le zoning du futur site Internet.

- Cette présentation est basée sur le travail qui avait été fait lors de la précédente mandature, travail mis en sommeil.
- Il est important de déterminer nos objectifs dans la création de ce nouveau site qui devra être avant tout un SERVICE pour les Meslinois. L'ergonomie et la facilité d'accès aux informations sont donc essentielles.
- 3 étapes sont nécessaires dans ce projet :

- Elaboration de l'arborescence et du zoning – différentes rubriques (onglets) et liens entre celles-ci
- Rédaction des contenus et choix des visuels (par la commission et les agents des différents pôles -administratif, Espace Meslinois...) Création de la charte graphique, des visuels (couleurs, formes...) par Médiapilote
- Relecture de l'ensemble des contenus et fonctionnalités (liens...) pour validation

Les membres de la commission passent ensuite en revue les différentes rubriques et sous-rubriques en effectuant les réajustements nécessaires.

Un projet de calendrier est élaboré :

- ✓ 10/12/2020 ML Laumailié va nous renvoyer le zoning mis à jour avec les modifications demandées
- ✓ 18/01/2021 réunion commission PAC pour validation du zoning (suite à l'analyse individuelle faite par chaque membre de la commission au préalable)
- ✓ Février – mars
 - Commission PAC : travail sur les contenus, les visuels. Chacun s'investira en fonction de ses disponibilités et nous essaierons de travailler en binôme.
 - Mediapilote : travail sur la charte graphique, les couleurs, les pictogrammes...
- ✓ Mars ... Travail de Mediapilote sur l'intégration des contenus fournis par nos soins. Il est préférable de fournir tous les contenus en une seule fois. Le transfert s'effectuera par une plateforme Google Drive où nous pourrons, pour chaque rubrique déposer les textes et les photos
- ✓ Printemps ... mise en ligne du site.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

Madame Marie-Françoise MOREAU précise par ailleurs, que la commission va travailler sur le logo de la commune, après avoir constaté que celui-ci commence à dater (une dizaine d'années). Il est préférable de concevoir un nouveau logo AVANT de lancer le site internet et la nouvelle charte graphique du bulletin afin de pouvoir l'intégrer.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Compte rendu de la commission Administration Générale et Développement Economique du 08 décembre 2020.

Présents : Christian BOULAY, Xavier CAUCHOIS, Huguette GAUTIER, Gwénola SUREAU, Daniel GAUDRÉE, Florence FORET, Marie-Françoise MOREAU, Jean-Marc POULAIN, Véronique JARDIN, Vanessa MOREAU.

Assistaient également : Solène CHAUVEAU, secrétaire générale, Benoit GASSIOT, comptable-Ressources Humaines.

Absents : Roger GUITER, Jacques BRAULT

Excusée : Nathalie ROSSIGNOL

Situation budgétaire de la commune : budget principal

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses fonctionnement	3 266 892,36 €	2 711 290,33 €	3 339 167,81 €	3 149 898,39 €	3 270 386,16 €	2 879 197,86 €	2 944 488,91 €
Recettes fonctionnement	4 025 176,45 €	3 454 050,54 €	4 089 980,85 €	3 853 082,08 €	3 913 101,37 €	3 469 982,57 €	3 688 050,25 €
Excedent de fonctionnement	758 284,09 €	742 760,21 €	750 813,04 €	703 183,69 €	642 715,21 €	590 784,71 €	743 561,34 €
Dépenses d'investissement	1 830 343,34 €	3 814 841,40 €	2 490 566,49 €	1 963 140,21 €	1 113 607,55 €	1 049 247,77 €	2 024 606,45 €
Recettes d'investissement	2 529 512,83 €	3 561 806,22 €	2 568 148,06 €	1 869 439,57 €	1 427 697,31 €	1 049 295,69 €	2 064 578,57 €
résultat investissement	699 169,49 €	- 253 035,18 €	77 581,57 €	- 93 700,64 €	314 089,76 €	47,92 €	39 972,12 €
déficit/excedent investissement N-1	121 612,64 €	- 131 422,54 €	- 53 840,97 €	- 147 541,61 €	166 548,15 €	166 596,07 €	206 568,19 €

	2019	BP 2020 + DM	2020 au 07/12
Dépenses fonctionnement	2 944 488,91 €	3 432 654,32 €	2 826 693,71 €
Recettes fonctionnement	3 688 050,25 €	3 432 654,32 €	3 232 809,86 €
Excedent de fonctionnement	743 561,34 €	- €	406 116,15 €
Dépenses d'investissement	2 024 606,45 €	3 609 113,70 €	1 185 296,66 €
Recettes d'investissement	2 064 578,57 €	3 609 113,70 €	1 426 994,34 €
résultat investissement	39 972,12 €	- €	241 697,68 €
déficit/excedent investissement N-1	206 568,19 €	206 568,19 €	448 265,87 €

Dépenses – recettes réelles

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 au 07/12
Depenses réelles fonctionnement	2 671 063,84 €	2 600 723,13 €	2 824 998,69 €	2 827 905,17 €	2 776 661,04 €	2 647 847,50 €	2 729 549,92 €	2 428 382,49 €
Recettes réelles fonctionnement	4 022 111,45 €	3 452 133,56 €	4 033 836,55 €	3 784 482,10 €	3 809 999,77 €	3 464 601,49 €	3 686 188,25 €	3 229 611,76 €
Résultat fonctionnement	1 351 047,61 €	851 410,43 €	1 208 837,86 €	956 576,93 €	1 033 338,73 €	816 753,99 €	956 638,33 €	801 229,27 €
Dépenses réelles investissement	1 813 918,34 €	3 597 673,90 €	2 125 710,96 €	1 894 671,21 €	969 735,88 €	1 043 866,69 €	2 022 744,45 €	1 068 151,53 €
Dont dépenses d'équipements	670 181,01 €	2 012 594,56 €	797 313,95 €	831 327,79 €	649 365,52 €	770 253,44 €	1 733 065,13 €	792 141,06 €
Recettes réelles investissement	1 920 324,31 €	3 113 375,86 €	1 998 202,89 €	1 547 446,35 €	909 321,19 €	817 945,33 €	1 849 639,58 €	914 736,09 €
Résultat investissement	106 405,97 €	-484 298,04 €	-127 508,07 €	-347 224,86 €	-60 414,69 €	-225 921,36 €	-173 104,87 €	-153 415,44 €

Evolution du budget fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 au 07/12
011 Charges à caractère général	744 264,36 €	670 668,64 €	774 695,31 €	708 054,17 €	716 232,75 €	704 165,77 €	694 043,57 €	695 894,38 €
012 charges de personnel	1 481 320,57 €	1 492 746,98 €	1 659 262,07 €	1 704 543,06 €	1 719 070,05 €	1 595 319,79 €	1 655 418,65 €	1 439 470,87 €
014 atténuations de produits	1 321,00 €	1 331,00 €	452,00 €	456,00 €	458,00 €	458,00 €	468,00 €	20 472,00 €
65 Autres charges de gestion courante	283 877,22 €	263 444,75 €	267 392,87 €	251 044,83 €	252 339,44 €	260 998,32 €	286 411,15 €	214 262,34 €
66 charges financières	81 140,45 €	102 448,39 €	102 418,78 €	89 980,54 €	78 293,96 €	67 464,78 €	65 132,48 €	45 464,64 €
67 charges exceptionnelles	79 140,24 €	70 083,37 €	20 777,66 €	73 826,57 €	10 266,84 €	19 440,84 €	28 076,07 €	12 818,26 €
	2 671 063,84 €	2 600 723,13 €	2 824 998,69 €	2 827 905,17 €	2 776 661,04 €	2 647 847,50 €	2 729 549,92 €	2 428 382,49 €
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 au 07/12
013 Atténuation de charges	82 301,12 €	54 576,85 €	50 945,83 €	48 711,49 €	38 032,68 €	15 406,49 €	53 632,14 €	45 709,14 €
70 Produits des services du domaine et ventes	257 681,85 €	259 425,57 €	339 124,99 €	354 696,84 €	379 776,07 €	264 741,65 €	292 193,81 €	176 276,42 €
73 impôts et taxes	2 058 375,83 €	2 037 756,46 €	2 126 382,24 €	2 051 562,00 €	2 042 207,85 €	2 045 730,31 €	2 043 551,06 €	1 833 503,03 €
74 dotations subventions et participations	1 013 452,86 €	974 313,10 €	1 026 847,89 €	1 041 660,26 €	998 818,85 €	1 022 148,99 €	1 032 110,58 €	996 890,81 €
75 autres produits de gestion courante	128 365,66 €	115 115,28 €	146 179,44 €	148 170,68 €	123 331,52 €	99 260,90 €	102 733,84 €	115 370,66 €
76 produits financiers			29,70 €	€	3,60 €			
77 produits exceptionnels	481 934,13 €	10 946,30 €	344 326,46 €	139 680,83 €	227 829,20 €	17 313,15 €	161 966,82 €	61 861,70 €
	4 022 111,45 €	3 452 133,56 €	4 033 836,55 €	3 784 482,10 €	3 809 999,77 €	3 464 601,49 €	3 686 188,25 €	3 229 611,76 €

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont globalement stables. En ce qui concerne l'investissement, les dépenses fluctuent selon les projets.

Les recettes futures seront au mieux stables ou orientées à la baisse avec la nécessité de continuer à être attentifs aux dépenses de fonctionnement pour pouvoir investir.

Situation financière de la Commune Budget salle socioculturelle

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses fonctionnement	118 545,58 €	92 215,62 €	53 660,00 €	49 650,02 €	47 659,03 €	52 650,93 €	63 658,57 €
Recettes fonctionnement	97 384,14 €	95 203,06 €	55 929,24 €	49 638,69 €	47 659,03 €	52 650,93 €	63 658,57 €
Excedent de fonctionnement	- 21 161,44 €	2 987,44 €	2 269,24 €	- 11,33 €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	7 631,43 €	389,12 €	4 702,82 €	- €	- €	22 838,93 €	163 531,31 €
Recettes d'investissement	18 737,93 €	2 771,04 €	5 488,84 €	4 963,78 €	2 438,00 €	9 181,00 €	216 218,71 €
résultat investissement	11 106,50 €	2 381,92 €	786,02 €	4 963,78 €	2 438,00 €	- 13 657,93 €	52 687,40 €
déficit/excedent investissement N-1	- 15 103,22 €	- 12 721,30 €	- 11 935,28 €	- 6 971,50 €	- 4 533,50 €	- 18 191,43 €	34 495,97 €

	2019	BP 2020	2020 au 07/12
Dépenses fonctionnement	63 658,57 €	72 452,83 €	49 320,49 €
Recettes fonctionnement	63 658,57 €	72 452,83 €	5 753,90 €
Excedent de fonctionnement	- €	- €	- 43 566,59 €
Dépenses d'investissement	163 531,31 €	226 714,33 €	129 979,84 €
Recettes d'investissement	216 218,71 €	182 484,50 €	82 832,18 €
résultat investissement	52 687,40 €	- 44 229,83 €	- 47 147,66 €
déficit/excedent investissement N-1	34 495,97 €	- 9 733,86 €	- 56 881,52 €

Les recettes de cette année sont très faibles suite à la crise sanitaire.

Situation financière de la Commune Budget Les Néfliers

	2017	2018	2019	BP 2020	2020 au 07/12
Dépenses fonctionnement	62 185,68 €	214 638,40 €	758 406,32 €	630 235,25 €	82 858,33 €
Recettes fonctionnement	62 185,57 €	144 772,02 €	698 896,73 €	759 611,33 €	159 804,74 €
Excedent de fonctionnement	- 0,11 €	- 69 866,38 €	- 59 509,59 €	129 376,08 €	76 946,41 €
Dépenses d'investissement	62 185,57 €	144 772,02 €	542 486,25 €	480 674,85 €	- €
Recettes d'investissement	- €	62 185,57 €	144 772,02 €	1 023 161,10 €	- €
résultat investissement	- 62 185,57 €	- 82 586,45 €	- 397 714,23 €	542 486,25 €	- €
déficit/excedent investissement N-1		- 82 586,45 €	- 480 300,68 €	62 185,57 €	62 185,57 €

Evolution masse salariale

	Charges de personnel 2014 à 2019										
	2014		2015		2016		2017		2018		2019
	TOTAL	Variation	Principal	Variation	Principal	Variation	Principal	Variation	Principal	Variation	Principal
012 Charges de personnel	1 609 980,03 €		1 659 262,07 €		1 704 543,06 €		1 719 070,05 €		1 595 319,79 €		1 655 418,65 €
6218 Rbt charges personnel	- 12 628,32 €										
6419 Rbt sur rémunérations	- 54 576,85 €		- 50 945,83 €		- 48 711,49 €		- 38 032,68 €		- 15 406,49 €		- 53 632,14 €
70841 Rbt budgets annexes	- €		- 99 384,29 €		- 102 045,49 €		- 121 199,83 €				
70846 Rbt Salaire CCPMG suite transfert									- 11 962,14 €		- 32 534,16 €
74712 Emplois avenir	- 8 672,32 €		- 27 875,07 €		- 39 598,56 €		- 17 579,88 €		- 8 990,80 €		
Directeur école de Musique	- 2 304,85 €		- 2 304,85 €		- 2 311,75 €		- 2 331,42 €		- 2 332,56 €		- 2 332,56 €
Total	1 531 797,69 €	-3,46%	1 478 752,03 €	2,24%	1 511 875,77 €	1,86%	1 539 926,24 €	1,08%	1 556 627,80 €	0,66%	1 566 919,79 €

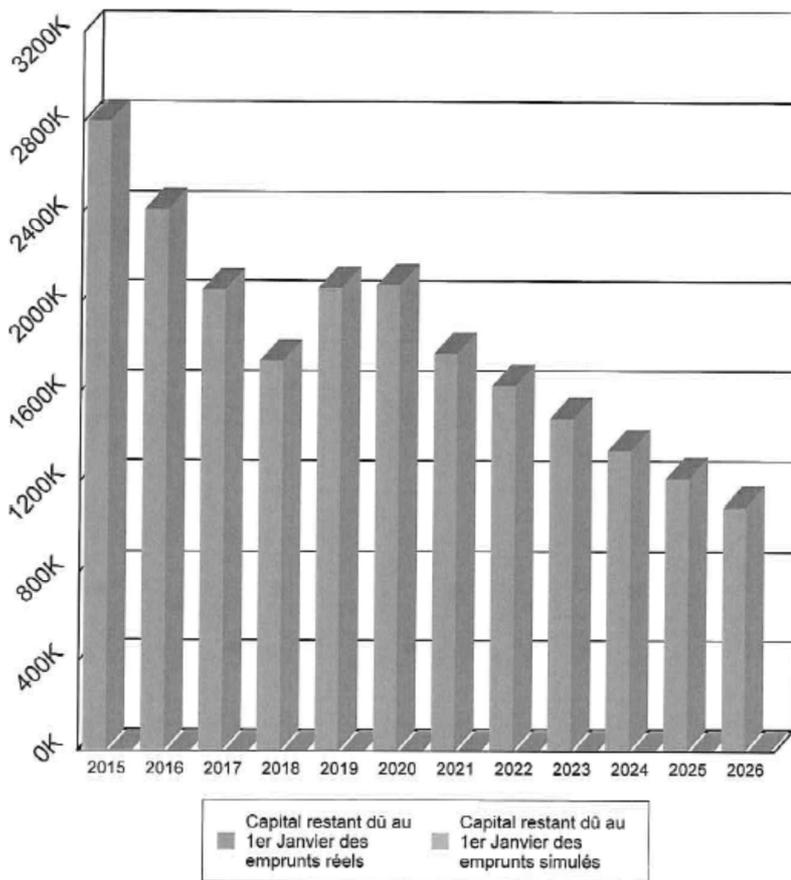
Evolution des effectifs

	2015	2016	2017	2018	2019
Administratif	7	5,8	6	4,66	5
Technique	9	10	8	9	9
ATSEM	4	3,9	3,8	3,8	4
Cantine et écoles	5,57	4,57	4,57	4,57	4,57
Sports	1	1	1	1	1
Centre social	11,2	11,4	11,4	11,4	11,4
CAE	2	3	2	0,66	
Apprentis	2	2	2	1,66	0,66
TOTAL ETP	41,77	41,67	38,77	36,75	35,63

EVOLUTION DE LA DETTE : budget commune

ANNUITES D'EMPRUNT	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2015	495 833,00 €	102 418,99 €	393 414,01 €	2 808 789,03 €
2016	451 458,92 €	90 521,63 €	360 937,29 €	2 415 375,02 €
2017	395 922,17 €	79 068,38 €	316 853,79 €	2 054 437,73 €
2018	340 721,68 €	67 464,78 €	273 256,90 €	1 737 352,35 €
2019	353 931,33 €	65 131,50 €	288 799,83€	2 064 095,45€
2020	359 704,21€	56 510,42€	303 193,79€	2 075 295,62€
2021	189 424,12€	45 965,23 €	143 458,89 €	1 772 101,83€
2022	188 015,71 €	41 925,00 €	146 090,71 €	1 628 642,94 €
2023	178 832,60 €	37 738,04 €	141 094,56 €	1 482 552,23 €
2024	159 767,41 €	34 106,82 €	125 660,59 €	1 341 457,67 €
2025	155 739,66 €	30 986,81 €	124 752,85 €	1 215 797,08 €
2026	155 084,51 €	27 808,62 €	127 275,89 €	1 091 044,23 €

Capital restant dû



EVOLUTION DE LA DETTE budget salle socioculturelle

La situation financière de la commune est saine.

ANNUITES D'EMPRUNT	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	11 839,27€	1 839,28 €	9 999,99€	
2020	15 590,32€	2 257,00 €	13 333,32€	190 000,01 €
2021	15 427,65€	2 094,33€	13 333,32€	176 666,69 €
2022	15 264,99€	1 931,67€	13 333,32€	163 333,37€
2023	15 102,32€	1 769,00€	13 333,32€	150 000,05€
2024	14 939,65€	1 606,33€	13 333,32€	136 666,73€
2025	14 776,99€	1 447,63€	13 333,32€	123 333,41€
2026	14 614,32€	1 281,00€	13 333,32€	110 000,09€

Questions diverses

- Dissolution du budget de l'Epeautre :

Un budget lotissement a été créé en 2016 pour la création d'un lotissement de 2 parcelles près du cimetière.

Les 2 parcelles ont été vendues (1 en 2017 et 1 en 2018).

Cette année, une facture restait à régler de l'entreprise EUROVIA.

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020 au 07/12/2020
011	Charges à caractère général	39 000,00 €	21 307,65 €	19 400,00 €	490,00 €	16 800,00 €	11 870,50 €
6015	Terrains à aménager						
6045	Achats d'études, prestations de services	300,00		900,00		16 800,00	11 870,50 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux	38 700,00	21 307,65 €	18 500,00	490,00 €		
60632	Fournitures de petits équipements						
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménag.						
62841	Redevances d'archéologie préventive						
65	autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €	0,00 €
6522	excédent des budgets annexes						
65541	Eclairage - Versement au SDEGM						
658	Charges diverses de gestion courante	5		5		5	
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
678	Autres charges exceptionnelles						
022	Dépenses imprévues						
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	39 005,00 €	21 307,65 €	19 405,00 €	490,00 €	16 805,00 €	11 870,50 €
023	Virement à la section d'investissement						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 976,54 €	20 976,54 €	20 747,11 €	20 747,11 €	0,00 €	0,00 €
7133	Variations des en-cours de productions de biens	20 976,54 €	20 976,54 €	20 747,11 €	20 747,11 €		
71355	Variations des stocks de terrains aménagés						
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement						
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	20 976,54 €	20 976,54 €	20 747,11 €	20 747,11 €	0,00 €	0,00 €
	DEPENSES FONCTIONNEMENT EXERCICE	59 981,54 €	42 284,19 €	40 152,11 €	21 237,11 €	16 805,00 €	11 870,50 €
002	Déficit de fonctionnement reporté						
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	59 981,54 €	42 284,19 €	40 152,11 €	21 237,11 €	16 805,00 €	11 870,50 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES		BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020 au 07/12/2020
70	Produits des services, du domaine et ventes	25 066,25 €	25 180,29 €				
7015	Ventes de terrains aménagés	25066,25	25 180,29 €				
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, subventions et participations	15 678,28 €	- €	37 834,75 €	21 237,11 €	- €	- €
74741	Subvention commune membre du GFP						
7478	Autres organismes (Remb travaux ERDF)	15678,28		37 834,75 €	21237,11		
75	Autres produits de gestion courante	5,00 €	184,25 €	5,00 €	- €	5,00 €	- €
758	Produits divers de gestion courante	5	184,25	5		5	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	14 487,64 €	- €
773	Annulation mandats sur exercices antérieurs					0	
774	Subventions exceptionnelles (BP)					14487,64	
7788	produits exceptionnels						
TOTAL DES RECETTES REELLES		40 749,53 €	25 364,54 €	37 839,75 €	21 237,11 €	14 492,64 €	- €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €				
7133	Variation des en-cours de production de biens						
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €					
796	Transfert de charges financières						
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		- €	- €				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		40 749,53 €	25 364,54 €	37 839,75 €	21 237,11 €	14 492,64 €	- €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	19 232,01 €	19 232,01 €	2 312,36 €		2 312,36 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		59 981,54 €	44 596,55 €	40 152,11 €	21 237,11 €	16 805,00 €	- €

INVESTISSEMENT - DEPENSES		BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020 au 07/12/2020
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €		- €
Total des dépenses d'équipement							
10	Dotations, fonds divers et réserves						
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés						
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €	- €	5 676,97 €	- €
16878	autres organismes et particuliers					5676,97	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		- €	- €	- €	- €	5 676,97 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	- €	- €
3355	Travaux		0,00 €				
041	Opérations patrimoniales						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		- €	- €	- €	- €	- €	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		- €	- €	- €	- €	5 676,97 €	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		36 046,68 €		15 070,14 €	15 070,14 €		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		36 046,68 €	- €	15 070,14 €	15 070,14 €	5 676,97 €	- €

INVESTISSEMENT - RECETTES		BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020 au 07/12/2020
16	Emprunts et dettes assimilées	15 070,14 €	- €	15 070,14 €	- €		- €
16878	Autres organismes et particuliers Avance one	15070,14		15070,14			
TOTAL DES RECETTES REELLES		15 070,14 €	0,00 €	15 070,14 €	0,00 €		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 976,54 €	20 976,54 €	- €	20 747,11 €		- €
3355	Travaux	20976,54	20 976,54 €		20 747,11 €		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 976,54 €	20 976,54 €	0,00 €	20 747,11 €		0,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		36 046,68 €	20 976,54 €	15 070,14 €	20 747,11 €	0,00 €	0,00 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE					5 676,97 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		36 046,68 €	20 976,54 €	15 070,14 €	20 747,11 €	5 676,97 €	0,00 €
		- €	- 20 976,54 €		5 676,97 €		- €

Pour clore ce budget, une délibération de dissolution est nécessaire.

Il était prévu au budget primitif de l'Epeautre, une subvention de la commune en fonctionnement d'un montant de 14 487,64 €, et un reversement à la commune de 5 676,97 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dissoudre le budget de l'Epeautre au 31 décembre 2020 et de reverser à la commune l'avance en investissement d'un montant de 5 676.97 €.

Monsieur CAUCHOIS informe que les pertes de recettes liées au confinement (de mars à juin), concernant la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sont estimées à 38 000 € environ.

- Contrat d'Assurances des Risques Statutaires : revalorisation tarifaire :

La commune de Meslay-du-Maine a adhéré au contrat groupe de couvertures des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Mayenne, lors du conseil municipal du 20 décembre 2018.

Ce contrat était d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Au 1er janvier 2019, les garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions sont les suivantes :

I-1 POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, accident du travail, maladie imputable au service et décès, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire), à prise d'effet au 1er janvier 2019, avec une franchise (annulable ou pas) au choix de 15 jours ou de 30 jours fermes en maladie ordinaire.

→ Pour les collectivités de 20 agents CNRACL et plus :

Le taux individualisé de 5.76 % (hors frais de gestion du CDG 53, et hors accident de service – maladie imputable au service) avec un taux garanti pour une durée de 2 ans:

- longue maladie / longue durée

- maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption sans franchise
- incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec franchise de 15 jours fermes par arrêt.

Il décide de prendre l'option suivante :

- **Couverture Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),**

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

I-2 POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC

La couverture retenue est également une garantie tous risques (maladie ordinaire, grave maladie, maternité accident du travail et maladie professionnelle), à prise d'effet au 1er janvier 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir :

Le taux de 0,99 % (hors frais de gestion), avec une franchise de quinze (15) jours en maladie ordinaire.

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

II- Le Maire vous propose de confier au Centre de Gestion de la Mayenne, par voie de convention, la gestion dudit contrat :

→ pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, au taux de 6 % du montant de la prime payée à l'assureur.
Suite à l'étude de notre sinistralité, l'assurance a effectué une nouvelle proposition tarifaire :



GROUPAMA CENTRE MANCHE
Proposition Tarifaire 2021 CNRACL

Collectivité : MAIRIE DE MESLAY DU MAINE
Référence du contrat : 611442631F/1198
Date de début de votre contrat : 01/01/2019
Date de terme de votre contrat : 31/12/2022

Masse salariale Estimée : 715 000 €

Vos Garanties Actuelles :

<ul style="list-style-type: none">• Décès• Accident du travail et maladie professionnelle <i>Sans franchise</i>• Longue maladie/Longue durée <i>Sans franchise</i>• Maladie ordinaire <i>Franchise de 15 jours fermes</i>• Maternité/Paternité/Adoption <i>Sans franchise</i>	5.76%
---	--------------

Nouvelle Proposition :

<ul style="list-style-type: none">• Décès• Accident du travail et maladie professionnelle <i>Sans franchise</i>• Longue maladie/Longue durée <i>Sans franchise</i>• Maladie ordinaire <i>Franchise de 15 jours fermes</i>• Maternité/Paternité/Adoption <i>Sans franchise</i>	6.91%
---	--------------

Le nouveau taux proposé est de 6,91% soit une augmentation d'environ 8 500 € par an.

Ce taux reste inférieur au taux du précédent assureur qui était 8,70 %.

Pour information, en 2019, l'assurance a remboursé la commune d'un montant de 29 301,09€

En 2020, à ce jour, le montant est de 21 216,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition et autorise le Maire à signer les documents y afférents

Information : Monsieur CAUCHOIS informe la commission que Frédéric URVOY, Directeur des Services Techniques, a demandé sa mutation au 1^{er} février 2021.

Création d'un poste de technicien permanent à temps complet

Suite à la demande de mutation du Directeur des Services Techniques, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un poste permanent à temps complet de technicien sur l'ensemble du grade à compter du 1^{er} janvier 2021.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Création d'un poste d'agent social non permanent à temps complet

Suite à la demande de disponibilité d'un agent, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un poste non permanent à temps complet d'agent social à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ

Point projet du centre social

Madame FORET informe le Conseil Municipal que l'écriture du projet du centre social est en cours.

Plusieurs réunions ont eu lieu.

Un échéancier a été mis en place :

- Jusqu'au 23 décembre 2020 : dernières rencontres avec les partenaires.
- Décembre au 8 janvier 2021 : Ecriture du projet et élaboration de pistes d'actions.
- Du 11 au 21 janvier 2021: Aller/retour du projet avec les élus.
- Validation au CM du 21 janvier 2021.
- Du 22 au 30 janvier 2021 : correction/finition du document.
- 1^{er} février 2021 : envoi du projet de centre à la CAF.
- Mars 2021 : Présentation au conseil d'administration de la CAF.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Compte rendu de la commission Cadre de vie, Patrimoine et Milieu Associatif du 12 décembre 2020

Présents ; Jacques BRAULT, John GERBOUIN, Aurélie MEZIERES, Julien GANDON, Patrice FRICOT, Frédéric JOUET, Jacques COUSIN, Jacky HULOT, Roger GUITER.

Nous nous sommes réunis le samedi 12 décembre 2020 à 9h30,

1 - Aménagements des espaces verts parc de la mairie

Dans le but d'embellir le parc, et d'optimiser l'entretien des massifs, un nouveau projet d'aménagement a été proposé par Julien GUILLOTEAU, agent des services techniques, il semble correspondre à nos attentes, les prestations seraient effectuées par le personnel des services techniques, en 3 phases ;

Phase 1 - plantation de 12 arbres, en isolé, dès cet hiver.

Phase 2 - modifications de 7 massifs existants et suppression de 13 autres, hiver 2021.

Phase 3 – création des nouveaux massifs, hiver 2022.

Coût approximatif des plantations, 2500 € à 3000 €.

- Déplacement du panneau signalétique face à l'entrée de la mairie, (il est sur la pelouse et sera implanté dans l'allée).
- Déplacer la sortie de quelques mètres côté espace Meslinois, (passage vélos), supprimant la parcelle de pelouse, difficile à entretenir.

Il a été évoqué l'installation d'une pergola.

Possibilité d'installer des caméras de surveillance (dégradations des installations), à retravailler en commission.

2 – Problématique des pigeons

Une étude a été effectuée, prévision d'installation d'un pigeonnier dans le parc, géré par une société habilitée, 2 possibilités, achat du matériel ou location (SOGEPI-SERVIBOIS).

- Achat 11873 Euros + prestataires pour la gestion
 - Location 4 ans, 8551 € 5188€ 5188€ 5188€, soit 470 € par mois.
 - Durée de vie d'un pigeonnier : 10 ans.

Le Conseil Municipal souhaite faire une location d'un pigeonnier pour 4 ans avec la société SOGEPi SERVIBOIS. Monsieur BRAULT doit reprendre contact afin de connaître les modalités précises.

Par ailleurs, il est rappelé, que si cette solution est mise en place, il faudra communiquer auprès des Meslinois.

3 – Allée du château

Enfouissement des lignes électriques : la commission propose de regarder la possibilité d'enfouir les lignes avant de réaliser les travaux.

Réaménager les espaces de circulation avec la création de places de stationnement, plan établi par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Mise en place d'une voie sens unique en contournant le château par la droite, suppression de la borne amovible, demande des 6 copropriétaires, le tour du château, environ 1 m, aménagé et entretenu par les résidents.

Madame TAUNAIS interroge M BRAULT pour savoir si l'ensemble des riverains a été associé à cette modification de circulation.

Monsieur BRAULT affirme que cela a été fait.

Pour info, le ravalement du château est envisagé par les copropriétaires dans les années à venir.

Comité de pilotage piscine : désignation des membres

Une convention entre la Commune de Meslay-du-Maine et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a été signée le 6 mars 2014 concernant la participation financière de la Commune.

Dans cette convention, il était prévu la mise en place d'un comité de pilotage qui était composé de 3 élus meslinois et de 5 élus communautaires.

Suite aux élections municipales de 2020, il convient de nommer 3 représentants pour la commune de Meslay-du-Maine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner pour le comité de pilotage de la piscine, les personnes suivantes :

- Anne-Flore JOHAN
- Jacques COUSIN
- Daniel GAUDRÉE

Monsieur CAUCHOIS précise que la Commune et la Communauté de Communes doivent être acteurs afin de développer la piscine et ses activités.

Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal, que le Conseil Communautaire a décidé la fermeture de la piscine jusqu'au 20 janvier 2021 (selon l'évolution de la crise sanitaire).



NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020 POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

Décision modificative n°4 budget de la Commune

Suite à la crise sanitaire, la salle socioculturelle a eu peu de recettes de fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°4 suivante afin d'équilibrer le budget de fonctionnement de la salle socioculturelle

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
657363	subvention équilibre salle socio		12 500,00
678	Autres charges exceptionnelles		-12 500,00
Total de la décision modificative n° 01/2020		2 119,63	2 119,63
Total de la décision modificative n° 03/2020		147 376,51	147 376,51
Pour mémoire Budget Primitif 2020		3 283 158,18	3 283 158,18
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 432 654,32	3 432 654,32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°4 au budget de la commune.

Demande de subvention DETR 2021

La circulaire préfectorale précisant la mise en œuvre de la D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2021 nous a été transmise.

Une opération susceptible d'être réalisée en 2021, est éligible : l'aménagement des allées du cimetière au titre de « l'aménagement, agrandissement ou création de cimetière, columbarium, ossuaires, jardins du souvenir » au taux de 20%, avec un plafond d'un montant de 50 000 €.

Le plan de financement ci-dessous est proposé au Conseil Municipal :

EPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
estimation des travaux	31 535 €	DETR 2021	6 307 €
		Autofinancement	25 228 €
TOTAL	31 535 €	TOTAL	31 535 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- ce plan de financement et autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2021.

Monsieur POULAIN est satisfait qu'une demande de subvention soit effectuée, cependant vu les crédits exceptionnels octroyés, il aurait été judicieux de faire d'autres demandes, sujet qu'il avait déjà abordé lors du dernier conseil municipal.

Monsieur BOULAY précise que la nouvelle équipe a été mise en place mi 2020, et que la crise sanitaire n'a pas facilité l'avancement des dossiers.

Compte rendu conseil d'école Cassin du 1^{er} décembre 2020

Etaient présents :

Les parents d'élèves : Mme GILLET, Mme LETILLY-PENDU, Mme VAJOU, Mme BIGNON, M QUESNE

Les enseignants : Mme GUEDON, Mme PELE, Mme DEPRES, Mme LALLEMAND, Mme TONNELIER et M. BIELA,

Municipalité : Mme FORET, Mme Vanessa MOREAU (conseillères municipales), Mme LAVOUE (directrice de l'Espace des enfants)

DDEN : Mme FOURGEAUD

Etaient excusés : Mme LEMONNIER, Mme RENOU, Mme MASSON, Mme GUITTOIS, Mme PAVIET, Mme BARON, M PIAULET (parents d'élèves), Mme CAILLEAU (IEN), M BARRIER (enseignants), M BOULAY (Maire).

1. Présentation du nouveau Conseil d'école :

Les membres du conseil d'école sont présentés et les parents remerciés pour leur investissement dans la vie de l'école.

2. Élection de représentants de parents au conseil d'école :

Les élections ayant eu lieu un vendredi matin, il n'y a eu que des votes par correspondance. La participation s'élève à 38% cette année.

3. Rôle du conseil d'école :

La directrice rappelle le rôle du Conseil d'école aux représentants des parents d'élèves qui n'ont pas de question sur leurs attributions, les documents rappelant le rôle des représentants des parents d'élèves ont été transmis aux représentants avec l'invitation au conseil d'école.

4. Bilan de la rentrée scolaire 2020 :

La rentrée s'est très bien déroulée avec le protocole sanitaire mis en place. Il y a eu un travail de concertation entre la directrice et la Municipalité.

Les horaires ont dû être modifiés afin de permettre la mise en place de la désinfection des tables entre les 2 services, il a donc fallu rallonger la pause méridienne. Ce changement a été validé par la Direction des services académiques.

Ce sont les mêmes horaires de cours pour toutes les classes les après-midis, cela facilite beaucoup l'organisation des interventions extérieures mais aussi les créneaux de salles de sport. Concernant les décroissements entre les classes il n'est pas possible de le tester avec le protocole sanitaire actuellement en vigueur.

A ce jour l'école accueille 130 élèves répartis sur 6 classes. Il y a 8 élèves de moins par rapport à l'année dernière. (1 départ depuis la rentrée et 2 arrivées).

CP/CE1	CP/CE1	CE2	CE2	CM1/CM2	CM1/CM2
Mme Déprés	M Biela	Mme Tonnelier	Mme Guédon	Mme Pelé	Mme Lallemand
9+13=22	10+12=22	21	21	9+12=21	11+12=23

19CP	25 CE1	42 CE2	20CM1	24 CM2
------	--------	--------	-------	--------

Dans la classe de CP/CE1 de Magalie DEPRES 2 stagiaires seront présentes, tous les lundis.

Les temps d'APC (activités pédagogiques complémentaires). Chaque enseignant effectue 1h par semaine sur 2 créneaux de 30 min le midi.

5. Projets, activités scolaires.

• Thème de l'année : tous ensemble pour notre planète

Un travail a été engagé l'année dernière avec la Municipalité dans le cadre du Plan Educatif du Territoire (PEDT) pour mettre en place le tri sélectif et pouvoir ainsi avoir une poubelle à papier dans les classes.

Il faut maintenant attendre les actions du PEDT pour avoir le matériel, la crise sanitaire ayant ralenti le processus.

• Service civique

Une demande, déposée en juin auprès de l'Inspection pour accueillir un service civique, a été acceptée et Mme Duvernoy sera accueillie au sein de l'école. Mme Duvernoy intervient déjà sur l'école pour du ménage. Mme CAILLEAU, Inspectrice doit finaliser sa candidature, pour un début de contrat début janvier 2021.

Musique

Les interventions musique avec Bénédicte BLOUIN ont débuté en octobre.

• EPS

La rencontre endurance n'a pas pu être maintenue avec le protocole sanitaire.

La classe de CM1/CM2 de Mme Lallemand a bénéficié d'un cycle voile de septembre à octobre.

Les classes de CP/CE1 ont eu un cycle de natation réduit de 5 séances.

Les classes de CP/CE1 de Mme DEPRES et de CE2 de Mme GUEDON font actuellement un cycle escalade avec Marie-Laure BLETHON.

Les classes de CE2 et CM1/CM2 auront un cycle natation et les 2 autres classes de CP/CE1 et CE2 auront aussi un cycle escalade mais pas les classes de CM car elles bénéficient d'un cycle natation.

• Lire et faire lire

Des bénévoles venaient tous les vendredis matins de 9h à 10h30 pour lire des livres aux élèves des classes de CP/CE1, CE2. Depuis début novembre les interventions sont suspendues

• Médiathèque

Toutes les classes vont à la médiathèque pour une histoire offerte et choisir un livre. Il y a 3 RDV dans l'année, si le protocole sanitaire nous le permet

- Saison culturelle de la communauté de communes

L'école est inscrite à la saison culturelle proposée par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez. 2 spectacles devaient avoir lieu en novembre. Ils sont pour le moment reportés.

- Assistants langues

L'école bénéficie de la présence de 2 assistants langues. Une assistante pour l'anglais qui intervient le lundi dans toutes les classes sauf la classe de Mme DEPRES qui a déjà ses 2 stagiaires le lundi. Un assistant pour l'allemand qui intervient auprès des classes de CM1/CM2 pour promouvoir l'allemand pour la 6e.

- Noël

- Cadeau de Noël pour les élèves financé par l'APE : livres des éditions Lire c'est partir, 2 livres pour chaque élève pour un coût global de 296€.
- Le marché de Noël de l'école ne pourra pas avoir lieu dans sa forme initiale. Cette année, les élèves fabriqueront quand même de magnifiques décorations qui seront vendues à distance aux familles.

Dans un courrier du 19 novembre le directeur académique du département, M WALECKS informait les écoles de l'annulation des départs en classe transplantée jusqu'en juin 2021. Les familles ont donc été remboursées des montants déjà versés.

Dans un second courrier du 30 novembre, M WALECKS ajuste sa décision en précisant que si la situation sanitaire était favorable les séjours reprendraient après le 16 février, date actuellement fixée pour la fin de l'urgence sanitaire.

L'équipe enseignante prendra la décision courant janvier pour un départ en classe transplantée en mai/juin 2021. Il y a beaucoup d'incertitudes actuellement.

Des représentants de parents d'élèves font part de leur respect de la décision de l'équipe enseignante et font savoir qu'ils seraient prêts à faire partir leur enfant en classe transplantée.

6. PPMS.

- Exercice incendie

L'exercice incendie a été effectué le 16 septembre. L'exercice s'est bien déroulé.

- Exercices confinement et attaque anti intrusion

Un exercice anti intrusion a été effectué le 12 octobre. Le signal sonore s'est bien entendu.

Une modification du signal de fin d'exercice sera effectuée pour annoncer que les élèves peuvent retourner dans leur classe. Actuellement il s'agit du même signal pour lancer l'exercice et le terminer.

Il restera à changer les serrures des portes des classes pour pouvoir les fermer à clé. Ce changement a été budgétisé par la Municipalité mais du retard a été pris avec la crise sanitaire.

Budgets.

- La coopérative scolaire

A ce jour il y a 10709€ sur le compte dont 7538.04€ d'acomptes classe de mer qui ont été remboursés aux familles. En début d'année l'école a versé une cotisation obligatoire de 313.60€ à l'OCCE.

Cet argent sert essentiellement à financer les sorties scolaires ou interventions d'auteurs ou spectacles. Cette année, une sortie cinéma est prévue en mars si les conditions sanitaires le permettent.

• Budget investissement 2020

Les 6 ordinateurs fixes dans les classes ont été changés en juin 2020 et nous avons eu une enveloppe de 1500€ pour acheter des livres pour les bibliothèques dans les classes.

Nous remercions la Municipalité pour cet investissement.

Budget investissement 2020

Nous demandons à être équipés de 3 poubelles ludiques en forme de crayon pour mettre dans la cour.

- 3 Visualiseurs Lumens DC 170 pour un montant de 1155€ TTC
(1 visualiseur pour 2 classes) Avec une installation par CS Informatique pour 102€

- 10 Supports tablette ZTool pour un montant de 360€

- 2 BALLONS GYMSIÈGE pour un montant de 71€
- 1 GROS BALLON Ø 55 cm pour un montant de 16€
- 1 armoire haute pour un montant de 400€ TTC
- 2 bornes wifi avec leur boîtier switch (devis CS Informatique) pour un montant de 195€

L'équipe enseignante demande à refaire les tracés de la cour.

L'équipe enseignante demande aussi à continuer les travaux de peintures dans les salles de l'école.

7. Questions diverses.

Questions des représentants de parents d'élèves à Mme Lavoué concernant la pause méridienne :

- Les enfants ne déjeunant pas à l'école n'ont pas de gel hydroalcoolique à leur retour à l'école à 14h15 alors qu'ils en ont le matin à 8h45.

Mme LAVOUÉ précise que le lavage des mains à l'eau et au savon est privilégié.

Néanmoins, les enfants touchent les poignées de porte pour rentrer dans les classes et les rambardes d'escalier pour ceux qui sont à l'étage. L'équipe enseignante demande à ce que les enfants puissent avoir du gel hydroalcoolique à leur entrée dans l'école.

- Mme Lavoué informe les parents qu'un animateur est référent d'une classe durant toute la pause méridienne et que l'animateur est présent aussi sur le temps du repas. Ainsi les parents ont un référent s'ils ont besoin de renseignements. L'animateur référent changera après les vacances de Noël.
- Les enseignants demandent à ce que les temps de NAP des classes de CP/CE1 et CE2 de Mme GUEDON ne se fassent pas dans les salles de classes mais dans les salles ateliers pour que les plus jeunes puissent faire la différence entre le temps de travail en classe qui nécessite plus de concentration et moins de bavardages et les temps de NAP où les élèves peuvent parler librement entre eux.

Mme LAVOUÉ informe les enseignants que la demande va être étudiée.

M Quesne et Mme Bignon indiquent qu'ils sont disponibles pour accompagner dans toutes les classes lors de sorties scolaires, il ne faut pas hésiter à leur demander.

L'équipe enseignante en prend bonne note et les remercie pour cette proposition.

Les membres du conseil d'école n'avaient pas d'autres questions. Le conseil d'école est clos à 20h00.

Madame Vanessa MOREAU explique que le port du masque pour les élémentaires complique l'apprentissage de la lecture, problème de buée pour les élèves portant des lunettes, problème d'audition.

Madame JOHAN s'interroge sur le fait que les enseignants n'aient pas de masques transparents. Madame FORET répond que c'est du ressort de l'Education Nationale et non de la Commune.

Madame FORET informe le Conseil Municipal que la réorganisation de la pause méridienne est appréciée par tous.

Compte rendu conseil d'école Fratellini du 3 décembre 2020

Présents :

Enseignantes : Isabelle LAUZIER, Emilie PORCHER, Carine LERAY, Gaëlle DESPINASSE et Manon LE GWEN.

Parents délégués : Mmes GILLET, CLERMONT, PERTHUE.

Membres du conseil municipal : M. BOULAY, Mme FORET, Mme Vanessa MOREAU

DDEN : Mme FOURGEAUD

•Excusés :

Madame CAILLEAU (Inspectrice de l'Education nationale), Anthony Février (enseignant)

•Effectifs :

TPS	PS	MS	GS
12 (actuellement présents)	22	37	27

📊 Répartition par classe :

Classe 1 : TPS / PS	Classe 2 : PS / MS	Classe 3 :MS/GS	Classe 4 : MS/ GS	TOTAL
12+15 27	7+17 24	10+14 24	10+13 23	98

- Les TPS viennent tout au long de l'année en fonction de l'enfant quand il est prêt concernant la propreté. C'est un accueil individualisé que l'école tient à maintenir. Actuellement, 6 TPS fréquentent régulièrement l'école à temps plein, 2 sont prévus en janvier et 4 en mars.

📊 Prévisions pour 2021/2022 :

TPS	PS	MS	GS	TOTAL
12	18	24	40	94

C'est donc un effectif relativement stable qui est prévu pour la prochaine année scolaire.

Contexte sanitaire :

Le protocole sanitaire lié à la COVID a été allégé en septembre : accueil de l'effectif complet tout en évitant les brassages entre les groupes classes. Les zones sur la cour ont été conservées : une pour les classes MS/GS, une pour les PS/MS et une autre pour les TPS/PS.

Deux services de restauration (2 classes /service pour équilibrer les effectifs) ; décalage des horaires entre les deux services : le premier est à 11h55 et le deuxième est à 12h35. Les MS/GS ont une récréation avant et après le repas encadrés par deux ATSEM.

Une réflexion sur les rythmes scolaires est en cours entre les partenaires : la municipalité va proposer un sondage aux enseignants, aux animateurs puis aux familles.

Projets : Le thème de l'environnement a été repris cette année pour poursuivre ce qui n'a pas pu aboutir l'année dernière.

📌 Beaucoup de projets ne peuvent pas être reconduits cette année :

- **Jeux de société** pour les enfants de MS et GS en partenariat avec les élèves de CM.
- **Lectures avec les parents** auprès des enfants de PS.
- **Décloisonnement pour les GS** de 14h à 14h45 pour les APC et les NAP et l'intervention des bénévoles de Lire et Faire Lire.
- **Le spectacle de Noël** présenté par les enfants à la salle Socio-culturelle.
- **Lire et Faire Lire** qui ont dû interrompre leurs interventions en octobre.
- La **Semaine académique de l'école maternelle** en novembre.
- La **sortie cinéma** initialement prévue en novembre pour les 2 classes de MS/GS.
- **Liaison GS/CP avec le rallye lecture** et les décroisonnements entre les ces classes.

📌 Toute l'année:

- Intervention de Bénédicte Blouin (dumiste à l'école de musique) pour les deux classes de MS/GS tous les 15 jours.

📌 Période 2 (novembre / décembre) :

- Spectacle à l'école : intervention d'une compagnie d'Anjou pour faire deux représentations de leur spectacle « Bestiolicides ».
- Sorties d'automne dans le parc de la Mairie pour 3 classes.
- Bricolages de Noël qui seront proposés à la vente aux parents.

Période 3 (janvier / février) :

- Intervention de Bénédicte Blouin, dumiste pour les classes de PS/MS et TPS/PS..
- Opération Pièces Jaunes : sensibilisation au handicap, à la solidarité.
- Carnaval :19 février (l'organisation sera en fonction des possibilités)

Période 4 (mars/avril) :

- Portes ouvertes : le 20 mars pour la maternelle (sous toutes réserves).
- Sortie nature avec une intervenante extérieure : 15 avril.

Période 5 (mai/juin/juillet) :

- les projets seront prévus ultérieurement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Projet d'école 2018/2022 :

AXE 1: Co-éducation avec les familles (donner la place aux parents pour qu'ils s'impliquent dans la scolarisation de leurs enfants) :

- **Action 1 :** Instaurer un climat scolaire positif, réguler et gérer les conflits (valoriser les réussites, instaurer des règles communes sur la cour de récréation avec l'espace de loisirs : pictogrammes).
- **Action 2 :** Valoriser l'enseignement explicite (donner du sens aux apprentissages : livret de progrès, cahier de réussites).
- **Action 3 :** Renforcer la liaison école /Petite -enfance avec la mise en place d'une « classe passerelle » : une convention a été écrite entre tous les partenaires (DSDEN, municipalité de Meslay). Il y a eu une demande de partenariat avec la CAF dans le but de créer une « classe passerelle » avec l'intervention de l'éducatrice de jeunes enfants quelques heures à l'école, projet non abouti actuellement.

AXE 2 : Mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours de l'élève.

- **Action 1 :** Mise en place d'une organisation pédagogique afin de mieux prendre en compte la diversité des élèves : apprentissage par le jeu (activités de type Montessori) et mise en place de groupes de besoin (en phonologie et en graphisme / écriture).

Règlement intérieur :

Les horaires et l'organisation des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ont été légèrement modifiés :

- de 14h à 14h10 : prise en charge par une ATSEM puis de 14h10 à 14h30 par les animateurs.
- Pour le moment, seuls les enfants de GS vont aux NAP.
- Les MS qui ne dorment plus sont pris en charge par les ATSEM jusqu'à 14h30.
- Les enfants de GS ont des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) deux fois par semaine en petits groupes avec des enseignants.

Nous regrettons de ne pas avoir reçu de candidatures pour effectuer un service civique dans l'école comme les années précédentes. Mme Lauzier va contacter la mission locale.

Investissement pour 2021:

- Besoins en informatique : 3 ordinateurs portables pour les classes de MS et GS + TBI ou vidéo-projecteur pour ces 3 classes (nous répartissons chaque année des MS sur 3 classes).
- 3 ordinateurs de notre salle informatique utilisée par les GS en début d'après-midi ne fonctionnent plus ; nous souhaitons les changer également. Mme Foret nous a fait part de matériel informatique pouvant être donné dans les écoles par des sociétés qui le changent régulièrement. Mme Lauzier va se renseigner auprès du service informatique de la DSDEN.

Travaux :

- Le patio a été refait : espace agréable fonctionnel pour un petit groupe d'enfants. Demande faite pour installer des fils suspendus afin de l'agrémenter de productions d'arts visuels.
- Sur la cour : deux tapis ont été refaits. La structure de jeu est actuellement fermée car besoin de quelques travaux de rénovation.
- Dans le local des vélos : besoin de crochets pour le rangement.
- Dans l'école : besoin de peinture au niveau des soubassements.

- A l'extérieur, côté baie des classes 2, 3 et 4 : demande de voiles d'ombrage.
- Porte d'entrée : besoin urgent de pouvoir verrouiller la porte de l'intérieur pour sortir avec un système automatisé afin qu'aucun élève ne puisse sortir seul de l'école.
- Etagère d'angle dans le hall d'entrée pour déposer la maquette sur le cirque réalisée par des élèves de René Cassin.

PPMS :

Il a été installé l'année dernière des alarmes avec signaux différents pour l'intrusion et le confinement dans chaque classe.

- Deux exercices d'évacuation incendie / an dont le premier a été réalisé le 22 septembre.
- Un exercice attentat-intrusion a été fait le 13 octobre. Il a été réalisé sous forme de jeu où les enfants doivent apprendre à se cacher et rester dans le calme le plus longtemps possible.
- Deux exercices de confinement dans la salle de motricité seront faits cette année avec les animateurs qui prennent en charge des groupes d'élèves en NAP.

Ces exercices ont pour but auprès des enfants d'acquérir des automatismes, de réagir aux signaux (différents pour chaque exercice).

Questions des parents :

- Le rythme scolaire sur 4 jours est-il envisageable afin de permettre une semaine d'école moins chargée et de rétablir les activités périscolaires le mercredi matin ?

A cela, la municipalité réfléchit aux rythmes scolaires et sollicitera les familles par un sondage.

- Problème pour les personnes ayant des poussettes : les marches vers l'allée pour l'accès aux classes des MS/GS ne sont pas pratiques.

Mme Lauzier propose à ces personnes de passer par le hall.

- Peut-on sécuriser les barrières sur la cour qui peuvent être dangereuses ?

Une personne des services techniques est venue dernièrement pour les sécuriser avec des mousses de protection.

- Une cantine dans les locaux de l'école maternelle peut-elle être possible surtout lorsqu'il pleut ?

La municipalité réfléchit à la construction d'une nouvelle cantine mais elle est confrontée à un problème d'investissement important.

Monsieur POULAIN demande au Maire si une tarification a été mise en place entre 16h15 et 16h45 pour l'accueil périscolaire ?

Monsieur BOULAY précise que cette demi-heure n'est pas facturée cette année aux familles, un travail sur les rythmes scolaires pour la rentrée prochaine est en cours, et selon la décision retenue, il faudra revoir la tarification à la rentrée 2021/2022.

Autorisation à lancer une consultation : travaux toiture et VMC pôle enfance

Suite à une procédure d'assurances de dommage-ouvrage au pôle enfance concernant des infiltrations liées à la toiture, le cabinet REPER a été retenu pour conduire les opérations.

Dans le cadre de la réfection de la toiture (côté ouest) et de la réhabilitation de la VMC (côté ouest) du pôle enfance, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à lancer une consultation pour les travaux ci-dessus.

Informations diverses

Dates des prochains CM : jeudi 28 janvier, jeudi 18 février, jeudi 25 mars, jeudi 22 avril, jeudi 20 mai, jeudi 24 juin ou jeudi 1^{er} juillet.

Office Municipal des Sports (OMS) : Afin de mettre en place le bureau, Monsieur BRAULT demande aux Conseillers qui le souhaitent d'intégrer cet office. Voici les représentants du Conseil Municipal : Jacques BRAULT, Julien GANDON, Huguette GAUTIER, Anne-Flore JOHAN, John GERBOUIN.

Monsieur POULAIN demande si l'OMS a fait une assemblée générale en 2020 ?

Monsieur BOULAY précise, que les comptes de l'OMS ont été transmis par mail aux associations, et compte tenu de la crise sanitaire l'Assemblée Générale n'a pas eu lieu.

Monsieur POULAIN le regrette, et précise que cette réunion aurait pu avoir lieu entre le 15 juin et le 15 juillet ou en visioconférence.

Monsieur BOULAY rappelle que la plupart des associations sportives n'ont pas pu organiser leur assemblée générale cette année en raison de la crise sanitaire, et que, à la période pré-citée, la situation de la Mayenne était pointée du doigt. Par ailleurs, l'essentiel est que les comptes aient été présentés.

Petites Villes de Demain : Monsieur BOULAY informe que la Commune de Meslay-du-Maine a été retenue dans le dispositif des Petites de Demain. Celui-ci permettra d'obtenir des aides dans le cadre du réaménagement du centre-ville.

Monsieur BOULAY souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00